



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion du bureau du 03/07/2026 par moyens informatiques
Président	Roland MEHN
Présents	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO,
Administration	Maxime RINIE, Damien ENGEL

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

1- SENIORS

RÉGIONAL 3

- Descendent en District (les 2 derniers des 13 groupes de 12 et les 3 derniers du groupe de 13) :

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel en date du 30/06, de réattribuer les points à l'équipe du FC TINQUEUX CHAMPAGNE

- Groupe B : CERNAY BERRU LAVA (12e) – FAGNIERES ES 2 (11e)

- Prend note du refus d'engagement en R3 de VERNY LOUVIGNY.

- *Est repêché (2^e meilleur 11^e de R3) : VALMONT US

*Classement des classés 11^e de REGIONAL 3 (Article 28 RP LGEF) :

	Pts	Carton Bleu
1. VANDOEUVRE US 2	15	
2. VALMONT US	14	
3. EPINAL SAS 3	13	
4. STRG KRONENBOURG FC 2	12	
5. HEGENHEIM FC	11	-37
6. NORD AUBOIS ES	11	-65
7. FAGNIERES ES 2	10	-46
8. MONTIGNY LES METZ AS 2	10	-93
9. RIBEAUVILLE AS	8	-64
10. MARNAVAL SC 2	8	-73
11. WITTELSHEIM ASCA	8	-110

12.	ASFELD AS	6	
13.	STRG NEUDORF AS	5	-34
14.	LONGUYON ES	5	-146

- Accèdent en Régional 3 :

- Vosges: en attente

2- FEMININES

RÉGIONAL 1 FÉMININE

Prends note du refus d'engagement en R1 Féminine de MOLSHEIM/ERNOLSHEIM 2.

Confirme son engagement dans la poule R2 Féminine Est.

Suite au refus d'accession en R1 Féminine du FC SARREBOURG

Suite au refus de repêchage en R1 Féminine de MONTIGNY METZ FC

Acte l'accession complémentaire du classé suivant dans l'ordre du classement du groupe A du championnat R2 Féminine : VANDOEUVRE US

RÉGIONAL 2 FÉMININE - Est

Prends note du refus d'engagement en R2 Féminine de l'AS KILSTETT.

3- JEUNES

U20 R1 RÉGIONAL

- Les places vacantes pour composer le championnat U20 R1 ayant été règlementairement attribuées, la CRC donne désormais la possibilité aux clubs de s'inscrire dans le championnat U20 R1 dans la limite des places disponibles.

En raison des places vacantes, acte l'engagement de SAINT LOUIS NEUWEG FC

Les demandes d'inscriptions sont à faire parvenir par mail à l'adresse : competitions@lgef.fff.fr

U18 R2 RÉGIONAL

-Prends acte du refus d'engagement du FC Sainte Marguerite

- Les places vacantes pour composer le championnat U18 R2 ayant été règlementairement attribuées, la CRC donne désormais la possibilité aux clubs de s'inscrire dans le championnat U18R2 dans la limite des places disponibles.

- En raison des places vacantes, acte l'engagement de MAXEVILLE FC et de STRG ROBERTSAU ASL

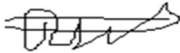
U16 R2 RÉGIONAL

-Prends acte du refus d'engagement du SP RETHEL
- Acte le repêchage de BIESHEIM ASC

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019-54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président
Roland MEHN



Secrétaire de séance
Damien ENGEL

